

**REHABILITATION DE 24 LOGEMENTS ET D'UNE SALLE  
COMMUNE, BEGUINAGE DE YERVILLE  
RELANCE DES LOTS 2, 3, 5 et 8**

**IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :**

LOGEAL IMMOBILIERE SA  
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX  
TEL : 02.35.95.92.00

**MODE DE PASSATION :** procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**DESIGNATION DES LOTS :**

LOT	INTITULE DU LOT
2	DEMOLITION – VRD – GROS ŒUVRE – INSTALLATION CHANTIER
3	RAVALEMENT DE FACADES
5	BARDAGE METALLIQUE
8	DOUBLAGE – CLOISONS – PLAFONDS – MENUISERIES INTERIEURES

La présente consultation est lancée **AVEC VARIANTES OBLIGATOIRES** auxquelles il est demandé aux entreprises de répondre obligatoirement selon le(s) lot(s) auquel (auxquels) elles soumissionnent.

LOT	INTITULE DU LOT	VARIANTE OBLIGATOIRE
2	DEMOLITION – VRD – GROS ŒUVRE – INSTALLATION CHANTIER	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carotage dans plancher béton</li> <li>• Ouverture dans mur porteur de soubassement</li> <li>• Fouilles en tranchées / fouilles en trou</li> <li>• Regard de branchement/visite EU/EV</li> </ul>

Les variantes facultatives sont autorisées dans le cadre du présent Marché. Toutefois, les candidats sont tenus de remettre également une offre rigoureusement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Il est expressément précisé que les variantes proposées par les candidats ne seront examinées qu'à partir du moment où le candidat aura remis une offre conforme au projet de base.

Ils peuvent présenter des modifications au dossier de consultation sur le matériel, organisation pour le chantier, modalités de conception.

Chaque variante devra présenter des caractéristiques techniques au moins équivalentes à celles présentées au CCTP. Ces performances devront être justifiées par tous documents. Le chiffrage de la variante fera l'objet d'un acte d'engagement (voir article 4.2 du présent règlement de consultation).

**MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS :** Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots. En revanche, le groupement d'entreprises à mandataire commun et l'entreprise générale ne sont pas autorisés.

**DELAI D'EXECUTION PREVU :** Le délai d'exécution global est fixé à 10 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (2 mois pour la période de préparation et d'installation du chantier et 8 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler).

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s).

Les dossiers de consultation sont **téléchargeables sur le site <https://www.marches-securises.fr/>**

**CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :**

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires

**CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES POUR TOUS LES LOTS :**

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 40 points
- le prix des prestations 60 points

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LUNDI 31 JANVIER 2022 A 12H00**

**ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :**

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Renseignements administratifs : Mme Marie-Céline GABRIEL – Tel : 02.35.56.34.72  
Renseignements techniques : Mr Thomas TAUSKY - Tel. : 02.35.95.92.41

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

- Soit un référé précontractuel, en vertu de l'article 1441-2 du code de procédure civile, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification

- Soit un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la notification de la conclusion du contrat ;

Et Enfin, en cas de contestation de validité de contrat, une action peut être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.

**DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 07 JANVIER 2022**